

Séance du mardi 16 juin 2015 (N° 08-2015)

Présents : F. LÉONARD Bourgmestre-Président,
 Y. ROLLIN, J-M DEMONTY, M. DUPONT, Échevins
 S. MAQUINAY Présidente du CPAS-Conseillère
 R. MARÉCHAL, P. MARICHAL,
 J-M RENARD, B. CAPITAINÉ, P. KERSTEN,
 P. SCHMITZ, R. LAMBOTTE, X. MACHIELS
 B. BOREUX, P. HOTTE Conseillers
 D. KERSTEN Directrice générale

Préambule / Expression des votes : dans le présent P.V., les mentions R.p.F., U.G.C. signifient que les votes sont exprimés par les personnes suivantes:

- pour R.p.F. - 8 voix - F.Léonard, Y.Rollin, J.M.Demonty, M.Dupont, P.Marichal, J.M.Renard, S.Maquinay, B. Boreux;
 - pour U.G.C. - 7 voix - R.Maréchal, B.Capitaine, P.Kersten, P.Schmitz, R.Lambotte, X.Machiels, P.Hotte ;

 La séance est ouverte à 19H35

Pendant le retrait de Madame Kersten, le secrétariat est assuré par Madame Dupont, Echevine.

PERSONNEL [2-FIN&PERS]

Point unique - Grades légaux - nomination d'un Directeur général [DK]

Madame Denise KERSTEN, directeur général, quitte l'enceinte pour la discussion et le vote.

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1124-2 relatif à la nomination du Directeur général par le Conseil communal ;

Vu le décret du 18 avril 2013 modifiant certaines dispositions du CDLD ;
 Considérant qu'aucun membre ne se trouve dans un cas d'incompatibilité, Madame Denise KERSTEN, s'étant retirée au vu de son intérêt personnel ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 juillet 2013 fixant les conditions de nomination aux emplois de directeur général, de directeur général adjoint et de directeur financier communaux ;

Vu la circulaire du 16 décembre 2013 relative à la réforme du statut des titulaires des grades légaux ;

Vu nos délibérations des :

- 20 mars 2014, arrêtant le statut administratif des grades légaux (directeur général), applicable à dater du 1^{er} septembre 2013, approuvée par le Gouvernement wallon en date du 28 avril 2014,
- 07 mai 2014 décidant de pourvoir à l'emploi déclaré vacant de directeur général et déterminant que la fonction sera accessible par voie de promotion ;

Vu la délibération du Collège communal du 12 mai 2014 décidant de lancer un appel interne pour la nomination par voie de promotion d'un directeur général et désignant les membres du jury, à savoir : Messieurs FAGNANT et MAILLEUX, Directeurs généraux représentants de la Fédération; Monsieur WUIDAR, Docteur en sciences mathématiques à l'Université de Liège; Monsieur DUPONT Marc, Directeur financier d'Aubel, Trois-Ponts et Ferrières et Madame WYNEN Chantal, Directrice financière à Neupré, désignés comme experts par le Collège communal;

Vu la délibération du Collège communal du 19 mai 2014 prenant acte et déclarant recevable l'unique candidature déposée par Mme KERSTEN Denise en date du 15 mai 2014 ;

Vu le rapport du jury et la délibération du Collège communal du 26 mai 2014, constatant la réussite de Madame KERSTEN Denise;

Vu sa décision du 5 juin 2014 décidant d'admettre Madame KERSTEN Denise, visée ci-dessus, en qualité de stagiaire dans la fonction de directeur général de l'administration communale de FERRIERES à dater du 06 juin 2014 ;

Qu'il s'indique de procéder à son évaluation au terme d'une année de stage, conformément à l'article 4-chapitre IV- du statut administratif du directeur général et du directeur financier ;

Vu le rapport dressé le 8 juin 2015 par la commission de stage composée de Messieurs FAGNANT Christian, LABORY Henri et BECK Jean-Pol, Directeurs généraux ayant plus de 10 ans d'ancienneté et de Monsieur ROLLIN Yvon, échevin membre du Collège communal associé, selon lequel « la commission unanime, estime que Madame KERSTEN Denise domine parfaitement les données techniques de toutes les matières qui fondent l'essence du métier de directeur général communal. Elle a pu démontrer cette maîtrise dans la multitude des dossiers qu'elle a eus en gestion durant son année de probation. En conséquence, l'avis de la commission de stage est très positif quant à la capacité de Madame KERSTEN Denise à remplir ses missions légales de Directrice générale à Ferrières. »

Sur proposition du Collège communal, après en avoir délibéré ;

PROCEDE : au scrutin secret en vue de la nomination d'un directeur général.

Le dépouillement de ce scrutin donne le résultat suivant :

Nombre de votants : quinze

Nombre de bulletins blancs : néant

Nombre de bulletins nuls : néant

Nombre de bulletins valables : quinze

Madame KERSTEN Denise obtient quatorze votes pour et un vote contre, soit la majorité des suffrages,

En conséquence ;

DECIDE :

Art. 1.- Madame KERSTEN Denise, née à Werbomont le 17 juin 1950, domiciliée à 4190 Ferrières, Le Grand-Trixhe 4, est nommée en qualité de Directrice générale de la commune à dater de ce jour 16 juin 2015.

Art. 2.- l'intéressée sera rémunérée conformément aux dispositions légales en la matière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45

la Directrice générale,

l'Echevine

le Bourgmestre,

D. KERSTEN.

M. DUPONT

F.LÉONARD.